

**MODELE DE RAPPORT D'ACTIVITÉ  
PORTANT SUR L'ANNÉE 2021**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS  
DE L'AVEYRON**

*Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de l'Aveyron est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 12 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

**Dépôts de dossiers et redépôts**

En 2021, 348 dossiers ont été déposés soit une hausse de +18% par rapport à l'année 2020 (295 dossiers) mais les dépôts s'inscrivent en baisse de - 13% par rapport à 2019. La tendance baissière et continue des dépôts de dossiers, constatée également en Occitanie et au plan national, se poursuit en 2021.

Pour mémoire, un plus haut avait été atteint en 2014 avec 570 dossiers déposés dans l'Aveyron. Sous l'effet de plusieurs lois visant à mieux encadrer l'octroi de financements (crédits consommation), les dépôts ont régulièrement baissé : 546 en 2015, 513 en 2016, 489 en 2017, 412 en 2018, 401 en 2019, 295 en 2020 et 348 en 2021.

26 dossiers ont été déposés en ligne soit 7.5% des dossiers. Cette nouvelle modalité ouverte aux personnes déposant seules a été moins utilisée dans l'Aveyron que dans la région Occitanie (11%) ou au plan national (10%).

Le taux de redépôt progresse à 42% soit + 5% par rapport à 2019. Ce chiffre est supérieur à celui de la région (38%) et légèrement inférieur au taux de redépôt constaté au niveau national (44%).

**Recevabilité et orientation**

Le taux de dossiers irrecevables diminue pour atteindre 4.4 % soit un taux identique à celui de la région Occitanie (4.7%) et de la Métropole (4.5%).

La part des dossiers orientés par la Commission avec une capacité négative est stable à 42 %. Le même constat s'applique aux dossiers orientés vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire qui représentent 42% des orientations

**Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)**

366 dossiers ont été traités en 2021 contre 330 en 2020 et 395 en 2019.

Les dossiers traités se répartissent entre :

- 42 % de mesures de rétablissement personnel vs 39% en 2020 et 42.6 % en 2019
- 38% de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement vs 37 % en 2020 et 35% en 2019
- 9% de plans conventionnels de redressement définitifs vs 11% en 2020 et 8% en 2019.
- 4.4 % de dossiers irrecevables
- 4.4 % de dossiers clôturés

<sup>1</sup> « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Ces chiffres sont proches de ceux constatés en région Occitanie et en Métropole :

- mesures de rétablissement personnel : 39% en Métropole et 44% en Occitanie,
- mesures imposées : 41.5% en Métropole et 37% en Occitanie

#### Mesures pérennes et mesures provisoires

La part des mesures pérennes (rétablissement personnel, plans conventionnels et mesures imposées) réglant définitivement la situation de surendettement progresse, s'établissant à 83% vs 79 % en 2020 et 80% en 2019. Ce chiffre est plus élevé que celui de l'Occitanie (78%) et de la Métropole (76%).

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT  
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES  
ORGANISMES TIERS**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions</b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	1	03/21 : prise de contact Président du Tribunal et Directeur Banque de France
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	Contacts réguliers par téléphone concernant les dossiers
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	12 réunions 92 personnes	Formation des assistants budgétaires des Points Conseils Budget Surendettement : dépôt en ligne Clientèle fragile - DAC – Fichiers – Micro-crédits
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	Pas de représentant départemental	Participation de salariés des CCAS à des webinaires régionaux thématiques
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	1	Rencontre annuelle avec les bénévoles de l'espace de conciliation bancaire sous l'égide de la convention BdF-CD12 – 6 personnes-
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	1	Sensibilisation des banquiers (offre clientèle, fragile, surendettement, droit au compte) – 15 personnes-
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	15 200 personnes	Interventions : Missions locales, Ecole de la 2 <sup>ème</sup> chance, AFPA et Service National Universel Gestion du budget, compte bancaire, DAC Moyens de paiements, litiges avec les banquiers Utilisation de jeux

# PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Les commissaires relèvent plusieurs difficultés pour les personnes ayant déposé un dossier :

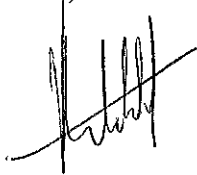
Difficultés à comprendre le plan, les documents remis

Difficultés à mettre en place le plan, les débiteurs pensent que c'est la Banque de France qui s'en charge

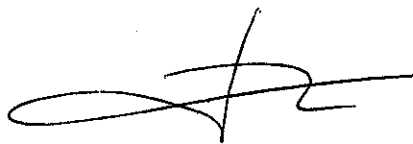
Difficultés à identifier le créancier lorsque par exemple la créance a été cédée à un organisme de recouvrement

Les commissaires suggèrent que les documents soient plus accessibles, qu'une mention précise au débiteur que c'est à lui de mettre en place les mesures.

Fait à Rodez, le 16 février 2022



Valérie MICHEL-MOREAUX  
Préfète de l'Aveyron  
Présidente de la Commission



François-Noël JEAMBRUN  
Directeur de la Banque de France  
Secrétaire de la Commission

**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**DONNÉES D'ACTIVITE**

Indicateurs	2019	2020	2021	variation 2021/2020 en %	variation 2021/2019 en %
<b>Dossiers déposés</b>	<b>401</b>	<b>295</b>	<b>348</b>	18,0%	-13,2%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	36,9%	40,4%	42,0%		
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	6,4%	8,7%	9,6%		
<b>Dossiers décidés recevables par la commission</b>	<b>364</b>	<b>290</b>	<b>312</b>	7,6%	-14,3%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	13,7%	12,8%	7,1%		
<b>Dossiers décidés irrecevables par la commission</b>	<b>27</b>	<b>20</b>	<b>16</b>	-20,0%	-40,7%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	48,1%	55,0%	18,8%		
<b>Dossiers orientés par la commission</b>	<b>366</b>	<b>292</b>	<b>316</b>	8,2%	-13,7%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	42,6%	39,0%	41,8%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	45,9%	42,8%	42,4%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,5%	0,0%	0,0%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	53,6%	57,2%	57,6%		
<b>Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)</b>	<b>395</b>	<b>330</b>	<b>366</b>	10,9%	-7,3%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	4,3%	3,9%	4,4%		
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	6,8%	6,1%	4,4%		
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	44,8%	42,4%	43,7%		
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	1,0%	0,0%	0,0%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	8,1%	10,9%	9,3%		
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	4,3%	4,8%	6,0%		
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	3,8%	6,1%	3,3%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	34,9%	36,7%	38,3%		
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	30,1%	32,1%	33,6%		
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	14,4%	17,6%	15,3%		
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	4,8%	4,5%	4,6%		

Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	80,3%	79,4%	83,3%		
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	1	4	4		
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	2	2	4		

## STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	4,4%	4,7%	4,5%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	43,7%	43,7%	39,4%
Part des plans conventionnels conclus*	9,3%	8,7%	7,9%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	38,3%	36,6%	41,5%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	83,3%	77,9%	76,3%

\*en % de dossiers traités

**ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT**

Département	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Aveyron	Dettes financières	9 043	248	1 041	71,7%	78,5%	14 207	3,0
	dont dettes immobilières	4 116	41	65	32,6%	13,0%	88 217	1,0
	dont dettes à la consommation	4 772	218	817	37,8%	69,0%	11 587	3,0
	dont autres dettes financières	155	126	159	1,2%	39,9%	791	1,0
	Dettes de charges courantes	1 027	246	953	8,1%	77,8%	2 706	3,0
	Autres dettes	2 549	176	398	20,2%	55,7%	1 848	2,0
	Endettement global	12 619	316	2 392	100,0%	100,0%	15 898	7,0

Région	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Occitanie	Dettes financières	279 937	7 595	33 146	65,2%	79,9%	14 281	3,0
	dont dettes immobilières	128 482	1 210	1 924	29,9%	12,7%	93 338	1,0
	dont dettes à la consommation	144 655	6 684	26 257	33,7%	70,3%	12 381	3,0
	dont autres dettes financières	6 800	4 022	4 965	1,6%	42,3%	814	1,0
	Dettes de charges courantes	64 885	7 256	26 249	15,1%	76,3%	3 435	3,0
	Autres dettes	84 477	5 524	12 514	19,7%	58,1%	1 920	2,0
	Endettement global	429 298	9 510	71 909	100,0%	100,0%	17 576	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)  
France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
<b>Dettes financières</b>	<b>3 389 647</b>	<b>90 755</b>	<b>404 100</b>	<b>69,4%</b>	<b>80,5%</b>	<b>14 440</b>	<b>3,0</b>
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 534 603</i>	<i>14 292</i>	<i>23 085</i>	<i>31,4%</i>	<i>12,7%</i>	<i>92 269</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 775 420</i>	<i>80 658</i>	<i>323 453</i>	<i>36,3%</i>	<i>71,5%</i>	<i>12 677</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>79 624</i>	<i>46 817</i>	<i>57 562</i>	<i>1,6%</i>	<i>41,5%</i>	<i>792</i>	<i>1,0</i>
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>710 727</b>	<b>87 738</b>	<b>319 557</b>	<b>14,5%</b>	<b>77,8%</b>	<b>3 853</b>	<b>3,0</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>786 856</b>	<b>61 174</b>	<b>133 202</b>	<b>16,1%</b>	<b>54,2%</b>	<b>1 924</b>	<b>2,0</b>
<b>Endettement global</b>	<b>4 887 230</b>	<b>112 802</b>	<b>856 859</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>18 179</b>	<b>7,0</b>